

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin qui s'est tenue le 23 mars 1999 à compter de 20 heures, à l'auditorium de l'école Mgr.-A.-M.-Parent, 3875, Grande-Allée à Saint-Hubert.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Claudine Blondeau, Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Marie-Claire Giguère, Colette Larose, Lise Larouche, Nicole Leblanc, Ginette Lechasseur, Carole Marchand, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Claude Denis, Normand Héroux, Yves Langevin, Jean Létourneau, Serge Mainville

**Commissaires
représentant les
parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau
- du secondaire : Monsieur Alain Lacroix

Formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Chamberland.

Directeur général : Monsieur Jacquelin Bergeron

Secrétaire général : Monsieur Rolland Descheneaux

**Sont également
présents :**

Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe
Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaires
Monsieur Serge Lefebvre, directeur général adjoint
Monsieur Jean-Jacques Maurin, directeur général adjoint
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint
Monsieur Jacques Morin, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Absences

Absences : Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal, messieurs Serge Dulude, Robert Filteau, Pierre Hurtubise

Ouverture de la séance

Le vice-président, monsieur Michel Chamberland, déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Respect de la procédure de convocation
L.I.P. a. 163,165

À la demande du président, monsieur Michel Chamberland, le secrétaire général confirme que la procédure de convocation prescrite par la loi a été respectée.

109-CC-1999
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Gaudreau que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée unanimement.

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement.
2.
 - 2.1 Vérification de la procédure de convocation
 - 2.2 Adoption de l'ordre du jour

3. Procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 23 février 1999
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Organisation scolaire
 - 5.2 Capacité d'accueil des établissements
 - 5.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
6. Affaires du Secrétariat général :
 - 6.1 Règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs - Ajustements
 - 6.2 Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs aux directeurs généraux adjoints
 - 6.3 Actes d'établissement
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes
8. Affaires des Services complémentaires
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires
11. Affaires du Service des ressources financières
 - 11.1 Nomination des vérificateurs externes
 - 11.2 Emprunt à long terme
12. Affaires du Service des ressources matérielles
13. Affaires du Service de l'évaluation institutionnelle
14. Affaires du Service des technologies de l'information
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Questions orales du public
18. Parole aux commissaires
19. Parole aux commissaires représentant les parents
20. Clôture ou ajournement de la séance

110-CC-1999
Procès-verbal du
23 février 1999

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Marchand que le procès-verbal de la séance du 23 février 1999 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée unanimement.

111-CC-1999
Redéfinition des
secteurs des établisse-
ments Préville,
Rabeau, Des Saints-
Anges, Jean-de-
Lalande et Curé-
Lequin

CONSIDÉRANT la fin de la cohabitation avec la Commission scolaire Riverside dans les établissements Jean-de-Brébeuf à Longueuil et Préville à Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT que la fin de cette cohabitation entraîne la perte de 200 places-élèves dans Longueuil et l'ajout de 300 places-élèves dans Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la nécessité de relocaliser à compter de l'année scolaire 1999-2000 les 150 élèves de l'établissement Jean-de-Brébeuf (résolution 122-1998-CP);

CONSIDÉRANT que les quatre établissements (Préville, Rabeau, Des Saints-Anges, de la Nyctale), qui accueillent les quelques 1 091 élèves de Saint-Lambert et les 60 de Longueuil, ont une capacité de 1 600 places-élèves;

CONSIDÉRANT que le comité de parents a été consulté et qu'il a émis un avis à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les résultats des rencontres avec les diverses assemblées générales des parents ainsi qu'avec les conseils d'établissement concernés;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par le comité de travail formé de représentants des conseils d'établissement de Préville, Rabeau, Des Saints-Anges et de la Nyctale;

CONSIDÉRANT les positions favorables exprimées par les conseils d'établissement de Jean-de-Brébeuf, Jean-de-Lalande, Félix-Leclerc, Préville, Rabeau et de la Nyctale;

CONSIDÉRANT l'accueil favorable manifesté par l'établissement Jean-de-Lalande à recevoir les élèves de l'établissement Jean-de-Brébeuf et l'établissement Curé-Lequin à recevoir les élèves de Longueuil fréquentant l'établissement de la Nyctale;

CONSIDÉRANT l'opposition et tenant compte des craintes exprimées par le conseil d'établissement Des Saints-Anges;

CONSIDÉRANT les échanges avec la Ville de Saint-Lambert concernant la sécurité des déplacements de certains enfants devant se rendre à l'établissement Rabeau;

CONSIDÉRANT la recherche d'une organisation satisfaisante pour la majorité des parents concernés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de commissaires à l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ginette Lechasseur :

QU'à compter de l'année scolaire 1999-2000 :

- A) Les secteurs des établissements Préville, Rabeau et Des Saints-Anges soient redéfinis selon les limites apparaissant à la carte ci-jointe. « Annexe 1 »
- B) L'établissement Félix-Leclerc soit relocalisé dans l'immeuble de la Nyctale situé au 1450, Wagram à Longueuil.
- C) Le secteur de l'établissement Curé-Lequin soit redéfini pour inclure les rues de Longueuil actuellement dans le secteur de l'établissement de la Nyctale et dont l'adresse de la résidence est à plus de 1,6 km de l'établissement Des Saints-Anges. (Annexe II)
- D) Le secteur de l'établissement Jean-de-Lalande soit redéfini pour inclure le secteur de l'actuel Jean-de-Brébeuf. (Annexe III)
- E) Que les élèves de Longueuil fréquentant actuellement l'établissement de la Nyctale et dont la résidence est située dans le nouveau secteur de l'établissement Curé-Lequin, aient priorité parmi les demandes de choix école pour l'établissement Rabeau et que le transport scolaire soit assuré.
- F) Qu'afin d'assurer la sécurité des déplacements des élèves de Saint-Lambert demeurant au Nord-Est de la voie ferrée du CN et devant fréquenter l'établissement Rabeau :
 - A) La commission scolaire fasse des représentations auprès de la Ville de Saint-Lambert afin d'assurer la sécurité des élèves dans leurs déplacements et qu'en attendant une solution satisfaisante tant pour la Ville de Saint-Lambert que pour la commission scolaire, la commission scolaire assure le transport de ces élèves par autobus scolaire;
 - B) Que pour les parents de ces mêmes élèves qui le désirent, la commission scolaire organise après les heures de classe les services de garde à l'établissement Des Saints-Anges plutôt qu'à l'établissement Rabeau en assurant le transport par autobus scolaire.

Adoptée unanimement.

112-CC-1999
Relocalisation des
élèves de l'établis-
sment Saint-Lambert
élémentaire

CONSIDÉRANT la demande des parents des élèves fréquentant l'établissement primaire Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la disponibilité de locaux à l'établissement Saint-Lambert;

COMPTE TENU du résultat des échanges entre les directions générales des deux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de commissaires à l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Claire Giguère :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin demande à la Commission scolaire Riverside de lui louer pour une durée de deux ans une partie de l'établissement Saint-Lambert élémentaire et de lui garantir un espace suffisant pour permettre aux élèves ayant commencé leur scolarité à cet établissement de pouvoir la poursuivre.

Adoptée unanimement.

113-CC-1999
Relocalisation des
élèves de l'École
secondaire Le Moyne-
d'Iberville

CONSIDÉRANT que le petit nombre d'élèves qui fréquenterait l'établissement Le Moyne-d'Iberville en 1999-2000 ne permettrait plus :

- d'offrir aux élèves toutes les options nécessaires à un cheminement académique adéquat et obligerait le personnel enseignant à enseigner des matières pour lesquelles il n'a pas nécessairement la formation de base;

CONSIDÉRANT les échanges tenus avec la direction de l'établissement;

CONSIDÉRANT les échanges tenus avec le personnel enseignant de l'établissement;

CONSIDÉRANT les échanges tenus avec les membres du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de commissaires à l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Chabot :

QU'afin d'assumer la meilleure qualité d'enseignement possible aux élèves de Le Moyne-d'Iberville, ceux-ci soient dirigés, à compter de l'année scolaire 1999-2000, en fonction de leur adresse, vers leur établissement secondaire de secteur;

QUE les directions d'établissements secondaires prévoient des modalités d'accueil et d'intégration pour les élèves et le personnel qu'elles recevront.

Adoptée unanimement.

114-CC-1999
Relocalisation des
élèves de
l'établissement
Royal George

CONSIDÉRANT qu'à court terme, il n'y aura plus que 70 élèves de Greenfield Park fréquentant l'établissement Royal George;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire n'a délimité aucun secteur pour l'établissement Royal George;

CONSIDÉRANT que ces 70 élèves peuvent être accueillis par l'établissement St-Edmond situé à proximité de l'établissement Royal George;

CONSIDÉRANT les attentes du personnel enseignant de cet établissement;

CONSIDÉRANT les échanges tenus avec les membres du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de commissaires à l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Désilets :

QU'afin d'assurer la meilleure qualité d'enseignement possible aux élèves de Royal George, ceux-ci soient dirigés, à compter de l'année scolaire 1999-2000, en fonction de leur adresse, vers leur établissement secondaire de secteur;

QUE dans l'éventualité où l'immeuble Royal George est destiné à un établissement à vocation particulière à compter de 1999-2000, les élèves fréquentant actuellement l'établissement Royal George auront priorité pour y demeurer, s'ils le désirent et s'ils répondent aux critères d'inscription;

QUE les directions d'établissements secondaires prévoient des modalités d'accueil et d'intégration pour les élèves et le personnel qu'elles recevront.

Adoptée unanimement.

115-CC-1999

Capacité d'accueil des élèves jeunes en formation générale dans les établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'année scolaire 1999-2000

CONSIDÉRANT la nécessité de connaître la capacité d'accueil (nombre de locaux disponibles pour accueillir les groupes au préscolaire et au primaire et le nombre de places-élèves au secondaire) pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT que chaque établissement doit pouvoir compter sur un certain nombre de locaux de service;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de commissaires à l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Denis :

QUE le document intitulé « Capacité d'accueil des élèves jeunes en formation générale dans les établissements de la Commission scolaire Marie-Victorin, daté du 23 mars 1999 soit adopté tel que présenté.

Adoptée unanimement.

116-CC-1999

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 1999-2002

CONSIDÉRANT la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT que conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation a été effectuée auprès du comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de commissaires à l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gladys Quintal :

QUE le document intitulé « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 1999-2002 » daté du 23 mars 1999 soit adopté tel que présenté.

Adoptée unanimement.

117-CC-1999

Règlements de délégation de fonctions et de pouvoirs - Ajustements

CONSIDÉRANT l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à certains ajustements de cohérence et de formulation;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Marchand :

QUE les ajustements aux règlements apparaissant au document intitulé « RÈGLEMENTS DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS - AJUSTEMENTS » et daté du 23 mars 1999 soient adoptés;

ET QUE les règlements ainsi modifiés entrent en vigueur le 29 mars 1999.

Adoptée unanimement.

118-CC-1999

Délégation de fonctions et de pouvoirs aux directeurs généraux adjoints

CONSIDÉRANT l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Denis :

QUE le règlement numéro 18-99 intitulé « Délégation de fonctions et de pouvoirs aux directeurs généraux adjoints » soit adopté;

ET QUE ce règlement entre en vigueur le 29 mars 1999.

Adoptée unanimement.

119-CC-1999

Actes d'établissement

CONSIDÉRANT les articles 39 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Chabot :

QUE les actes d'établissement suivants soient adoptés :

- % Acte d'établissement de l'école Adrien-Gamache daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école André-Laurendeau daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Antoine-Brossard daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Armand-Racicot daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école aux Mille-Fleurs daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école aux Quatre-Saisons daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Bel-Essor daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Bourgeois-Champagnat daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Carillon daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement du Centre de formation professionnelle Gérard-Filion daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école de la Farandole daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Charles-Bruneau daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Charles-Le Moyne daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Charles-Le Moyne centre hospitalier daté du 23 mars 1999;

- % Acte d'établissement de l'école Christ-Roi daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Curé-Lequin daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école D'Iberville daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école de la Mosaïque daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école De Maricourt daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école De Normandie daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école des Quatre-Vents daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Des Saints-Anges daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école secondaire participative daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Félix-Leclerc daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Gaétan-Boucher daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Gentilly daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Georges-Étienne-Cartier daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Georges-P.-Vanier daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Gérard-Filion daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Gérard-Filion (Le BAC) daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Guillaume-Vignal daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Harold Napper daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Hélène-De Champlain daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Hubert-Perron daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'École internationale de Greenfield Park (primaire) daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'École internationale Saint-Edmond daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Jacques-Ouellette daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Jacques-Rousseau daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Jean-De Lalande daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Joseph-De Sérigny daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école la Sittelle daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Lajeunesse daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Laurent-Benoît daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école le Déclic daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école du Jardin-Bienville daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école les Petits-Castors daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Lionel-Groulx daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Marie-Victorin daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Marie-Victorin daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Maurice-L. Duplessis daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Mgr.-A.-M.-Parent daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Monseigneur-Forget daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Notre-Dame daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Paul-Chagnon daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Paul-De-Maricourt daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Pierre-Brosseau daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Pierre-D'Iberville daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Pierre-Laporte daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Plein-Soleil daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Préville daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Rabeau daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Saint-Jean-Baptiste daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Saint-Joseph daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école St-Jude daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Saint-Romain daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Sainte-Agnès daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Sainte-Claire daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Sainte-Claire daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Samuel-De Champlain daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Samuel-De Champlain daté du 23 mars 1999;

- % Acte d'établissement de l'école St-Lambert daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école St. Lawrence daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école du Tournesol daté du 23 mars 1999;
- % Acte d'établissement de l'école Tourterelle daté du 23 mars 1999;

ET QUE les actes d'établissement suivants soient abrogés en date du 1^{er} juillet 1999 :

- % Acte d'établissement de l'école de la Nyctale;
- % Acte d'établissement de l'école Jean-De-Brébeuf;
- % Acte d'établissement de l'école LeMoyné-D'Iberville;
- % Acte d'établissement de l'école Royal George.

Adoptée unanimement.

120-CC-1999
Nomination des
vérificateurs externes

CONSIDÉRANT les offres de service reçues de firmes de vérificateurs;

CONSIDÉRANT l'étude effectuée par le comité aux affaires financières;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Larouche :

QUE les services de la firme « Le Groupe Mallette Maheu » soient retenus pour effectuer le mandat de vérification pour l'exercice 1998-1999 et ce, conformément au « Mandat de vérification externe des commissions scolaires (déc.98) ».

Adoptée unanimement.

121-CC-1999
Emprunt à long
terme

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation permet aux commissions scolaires de contracter un emprunt à long terme pour financer sa contribution au transport scolaire pour l'exercice 1998-1999 et que le montant des intérêts payés sur cet emprunt pourra faire l'objet d'une subvention du MEQ;

ATTENDU QU'il serait opportun pour la commission de se prévaloir de cette mesure;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Lacroix :

QUE demande soit faite au ministre de l'Éducation d'autoriser la Commission scolaire Marie-Victorin à contracter un emprunt à long terme d'une durée de 3 ans pour financer sa contribution au coût du transport scolaire pour l'exercice 1998-1999;

QUE cet emprunt soit fait par acceptations bancaires, aux conditions du marché, pour des termes variables et pour les montants suivants :

1 163 740 \$	la première année
775 827 \$	la deuxième année
387 914 \$	la troisième année

Adoptée unanimement.

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Emery que la séance soit close.

Adoptée unanimement.

122-CC-1999
Clôture de la
séance

Il est précisément 22 h 23 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P. a. 170

Président

Secrétaire général

Le 23 mars 1999, j'ai personnellement constaté que le quorum n'avait pas été atteint à l'heure fixée pour la tenue de la séance ordinaire du conseil des commissaires. Après consultation avec le président, monsieur Michel Chamberland, la séance est annulée.

Rolland Descheneaux
Secrétaire général
